

**DECISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de Communes NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-102 du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2021 donnant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en matière d'adhésion et de renouvellement d'adhésion aux associations,

Considérant la compétence de la communauté de communes en matière d'actions de développement économique,

Considérant qu'au titre de cette prérogative, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge doit agir en faveur de la création et de la reprise d'entreprises et ainsi concourir à la création d'emplois et au développement du territoire,

Considérant la nécessité d'accompagner ces créations et les reprises de structures dans des phases sensibles de la vie d'une entreprise,

Considérant l'action menée par Initiative Calvados, membre du réseau Initiative France, dont la mission consiste à appuyer les porteurs de projet dans le montage de leur dossier et à les accompagner jusqu'à la réussite économique de leur entreprise, notamment par l'attribution d'un prêt d'honneur à taux zéro,

Considérant une cotisation de 0,30 € par habitant, soit 8907 € inscrite au budget 2022.

**LE PRÉSIDENT DÉCIDE :**

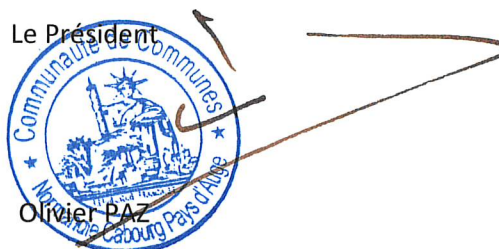
**ARTICLE 1** : De renouveler l'adhésion à l'association Initiative Calvados pour l'année 2022.

**ARTICLE 2** : D'autoriser le versement de la cotisation 2021 d'un montant de 8907 € (huit mille neuf cent sept euros).

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Préfecture du Calvados, affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

Fait à Dives-sur-Mer, le

12 OCT. 2022

Le Président  
  
Olivier PAZ

Accusé de réception en préfecture  
014-200065563-20221012-DP-2022-32-AR  
Date de télétransmission : 14/10/2022  
Date de réception préfecture : 14/10/2022